

DDT DE LOIR-ET-CHER
Service Urbanisme et
Aménagement
Unité Développement Durable
et Croissance Verte

Traité le : 13/01/2017

Commune de : Savigny sur Braye
Objet : parc photovoltaïque de Savigny sur Braye
Document d'urbanisme : PC 041 238 16 D0009
Présents :
Dominique WURTZ architecte conseils,
Philippe RAGUIN paysagiste conseils,
Patrick GALLOIS DDT/SUA

OBSERVATIONS de l'ARCHITECTE CONSEILS:

Au regard des nouvelles exigences environnementales (loi SRU, ALUR, agri, Grenelle 1 et 2...), il serait préférable de conserver ce sol en culture.
L'impact sur le paysage est par ailleurs très important, le projet se situant dans une zone très découverte.

L'architecte conseil,
signé
Dominique WURTZ

OBSERVATIONS du PAYSAGISTE CONSEILS:

Je ne suis pas très partisan d'une « artificialisation » des surfaces agricoles ou naturelles par l'installations de ce type d'équipement, même pour produire de l'électricité dite « propre ».
Je pense qu'il est préférable de réguler des surfaces « industrielles » ou minéralisées, en état d'abandon ou de friches, voir d'obliger les toitures des surfaces commerciales à être équipées de ce type de productions.
Dans le cas présent, il serait préférable de restituer ces parcelles au domaine agricole.

Le paysagiste conseil,
signé
Philippe RAGUIN

Direction Départementale des Territoires
de Loir-et-Cher

16 JAN. 2017

ANTENNE TERRITORIALE NORD
Tél. 02 54 73 57 29